



www.dden-fed.org

15 mars 2022

Numéro 213

La xénophobie comme projet politique !

Jamais la xénophobie ne s'était autant exprimée dans plusieurs des discours des candidats et candidates à l'élection présidentielle. Ce racisme cible, presque essentiellement, la présence des étrangers et leur supposée incapacité à s'intégrer. Ce racisme ordinaire, décomplexé s'affiche de plus en plus ouvertement dans une vision passéiste et frelatée de la France. Cette hostilité viscérale aux étrangers instrumentalise la peur irrationnelle et irréfléchie de la différence et traite les individus de manière subjective selon la race à laquelle on les assigne arbitrairement. Les candidats à la fonction électorale suprême n'hésitent plus à utiliser les expressions ignominieuses de « *grand remplacement* » ou « *Français de papier* » démontrant ainsi leurs penchants racistes. Ils invoquent aussi un prétendu et scandaleux lien insécurité-immigration pour dénoncer les « *tenus pour responsables* » de tous les maux de notre société et justifient leur théorie de la préférence nationale. Ils créent ainsi des divisions identitaires dans les rapports sociaux alors que d'autres s'évertuent à imposer une amphigourique « discrimination positive ». **L'un et l'autre s'opposent au principe constitutionnel d'égalité des droits.** Le racisme progresse, aujourd'hui, avec des relais politiques et médiatiques dans un enfermement communautariste de la société. Le séparatisme scolaire financé par la puissance publique en est un exemple institutionnel des plus évidents.

La seule « Journée mondiale de lutte contre le racisme » du 21 mars ne suffit plus à faire barrage au racisme ordinaire. Elle reste, cependant, un symbole mais ne suffit toujours pas à rapprocher durablement les hommes au lieu de les séparer. Le racisme s'affiche de plus en plus ouvertement car la xénophobie est aujourd'hui un projet politique revendiqué plus que jamais et relayé par certains médias. **L'éducation doit encore et encore montrer que les idées racistes sont mortifères, fausses et mauvaises.** Elles sont fausses car la science a démontré qu'il n'existait pas plusieurs races humaines. **Il n'existe qu'une seule espèce humaine.** La race n'existe nullement au sens biologique et naturel que les racistes lui attribuent. Mais elle existe bel et bien socialement, comme régime de pouvoir, comme projet politique. Les idées racistes sont mauvaises car elles entraînent des comportements qui vont de l'insulte au crime. De nombreuses actions et campagnes d'information doivent être organisées notamment dans les écoles.

Les DDEN y prennent leur part en initiant depuis cinq ans notre concours « *Se construire Citoyen* », antidote au racisme, pour faire partager aux jeunes générations, par-delà les différences socioculturelles, les valeurs de notre République laïque, démocratique et sociale, véritable socle commun d'un vivre ensemble apaisé, dynamique et harmonieux en proposant aux élèves de construire et développer des projets au service de la liberté, l'égalité et la fraternité.

Eddy Khaldi, le 15 mars 2022

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

Courriel : federation@dden-fed.org



SOMMAIRE

- + La liberté d'expression menacée par le Collectif Laïque National
- + De nouvelles normes pour le bâti scolaire.
- + Réévaluation des aides pour l'acquisition de capteurs de CO2 : l'APVF entendue
- + Extraits de l'intervention de René Marion, Président des DDEN Loire lors du Conseil départemental de l'Education nationale du 3/03/2022.
- + Un déficit de candidatures aux concours de l'enseignement ? Le silence du ministère pose question.
- + Vous avez dit « égalité »...
- + Enquête de climat scolaire et victimation : Au CM1-CM2, des résultats inquiétants pour certains.



COLLECTIF LAÏQUE NATIONAL

contact@collectif-laique-national.org

La liberté d'expression menacée

Le Collectif Laïque National apporte son soutien aux journalistes de l'émission Zone interdite diffusée sur la chaîne M6 le 23 janvier : « Face au danger de l'islam radical, les réponses de l'État ».

Les menaces de mort visant Ophélie Meunier, présentatrice de l'émission et Amine Elbahi, habitant de Roubaix qui témoignait dans l'enquête, suscitent la même indignation.

Depuis les événements criminels qui ont marqués notre pays dont l'assassinat des journalistes de Charlie Hebdo ou du professeur Samuel Paty, il est inquiétant de constater encore que l'on peut toujours être menacé, voire assassiné, pour avoir exercé en conscience la profession de journaliste ou d'enseignant et pour avoir librement exprimé des opinions, dessiné, rédigé ou diffusé des reportages mettant en lumière des situations et comportements contraires aux principes et valeurs républicaines..

Ces menaces à l'encontre de journalistes, d'enseignants comme de tout citoyen, fondées sur des idéologies religieuses fondamentalistes, visent dans son principe l'exercice de la liberté d'expression et d'information, en un mot le respect des lois de notre République.

Ces faits doivent être combattus avec la plus grande vigueur, en solidarité avec ceux qui en sont les victimes.

Il nous semble nécessaire de rappeler, inlassablement, les Articles 10 et 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, intégrée à notre Constitution :

Article 10

« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi »

Article 11

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi »

Fait à Paris, le 25 février 2022

Les associations signataires :

Agir pour la Laïcité et les valeurs républicaines ; Grande Loge Féminine de France ; Association des libres penseurs de France (A.D.L.P.F) ; Grande Loge Mixte Universelle ; Association Laïcité Liberté ; Grande Loge Mixte de France C.A.E.D.E.L. ; Mouvement Europe et Laïcité ; Grand Orient de France ; Cercle Ferdinand Buisson ; La LICRA ; Le chevalier de la Barre ; Laïcité et Féminisme ; Comité 1905 ; Auvergne Rhône Alpes ; Libres Mariannes ; Comité 1905 de l'Ain ; La Ligue du Droit International des Femmes (LDIF) ; Comité 1905 PACA ; Lumières Laïques ; Cercle Maurice Allard ; Comité Laïcité République ; Observatoire de la Laïcité de Provence (O.L.P.A) ; Comité de réflexion et d'action laïque - CREAL76 ; Observatoire de la Laïcité de Saint Denis (O.L.S.D) ; EGALE ; Union des Familles Laïques (U.F.A.L) ; Fédération française du Droit humain ; Regards de Femme ; Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN) ; #Reseau1905 ; Femmes Contre les Intégrismes ; Vigilance Collèges Lycées ; Grande Loge des Cultures de la Spiritualité ; Vigilance Universités



Réévaluation des aides pour l'acquisition de capteurs de CO2 : l'APVF entendue

Rédigé par ID CiTé le 01/03/2022

Le ministère de l'éducation nationale a accepté les demandes des associations d'élus, dont au premier chef l'APVF, de réévaluer les aides à l'acquisition à l'achat de capteurs de CO2. Ainsi, chaque collectivité pourra disposer d'une subvention de 8 euros par élève scolarisé pour l'achat de capteurs dans l'enseignement public. Cette subvention était de 2 euros auparavant. L'aide sera octroyée dans la limite de la dépense réelle.

Les principales échéances à respecter

- Date limite d'acquisition des capteurs le 15 avril 2022
- Date limite de dépôt des dossiers le 30 avril 2022

Les DASEN sont mobilisés pour répondre aux éventuelles demandes.

Le ministère de l'Éducation nationale a par ailleurs publié un guide d'aération et de ventilation des écoles.

<https://www.apvf.asso.fr/wp-content/uploads/2022/02/22-02-15-Aeration-et-ventilation-dans-les-etablissements-scolaires.pdf>

Communiqué complet :

<https://www.apvf.asso.fr/2022/02/24/reevaluation-des-aides-pour-lacquisition-de-capteurs-de-co2-lapvf-entendue/>

De nouvelles normes pour le bâti scolaire

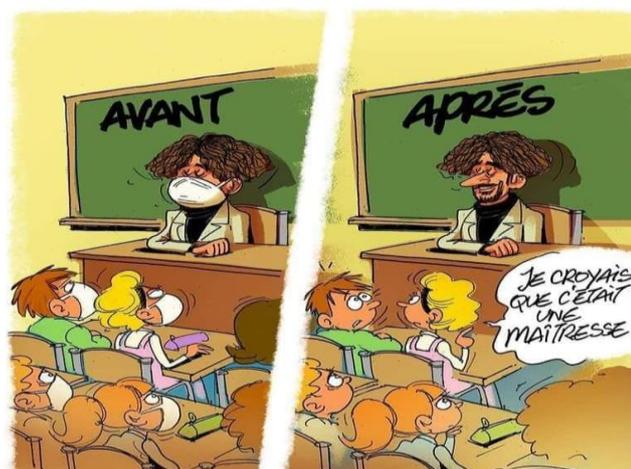
Maire-Info publie, ce 3 mars, le commentaire d'un décret publié au Journal officiel et relatif aux "exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments de bureaux et d'enseignement primaire ou secondaire en France métropolitaine". Le site de l'Association des maires de France évoque des "surcoûts substantiels" et des « impacts techniques d'ampleur".

"Applicables depuis le 1er janvier 2022 pour les bâtiments résidentiels (...), ces exigences en matière de performance énergétique et environnementale des constructions neuves entreront en vigueur le 1er juillet prochain pour les bâtiments de bureaux et d'enseignement primaire ou secondaire". Le gaz ne pourra plus être utilisé pour le chauffage, le refroidissement ou l'eau chaude sanitaire en 2025 pour les bâtiments d'enseignement. "En ce qui concerne le 'confort d'été', le développement des protections extérieures ou des 'brise-soleil' est notamment prévu. Le surcoût annuel serait de 74,2 milliards d'euros par an pour les constructions de bâtiments de bureaux et d'enseignement primaire ou secondaire.

Le élus dénoncent de nouvelles exigences qui pourraient générer "des freins à la construction de nouveaux bâtiments, et notamment d'établissements scolaires, au profit de travaux de rénovation pour lesquels la RE 2020 ne sera pas applicable". Cette réforme aura donc "des impacts directs sur la programmation des équipements au niveau local, au détriment de la construction d'espaces complémentaires aux établissements d'enseignement, en particulier de salles de restauration scolaire, de dortoirs ou de salles de motricité".

Décret n° 2022-305 du 1er mars 2022 relatif aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments de bureaux et d'enseignement primaire ou secondaire en France métropolitaine :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045288020>



Extraits de l'Intervention de René Marion, Président des DDEN Loire lors du Conseil départemental de l'Education nationale du 3/03/2022

« Réunis le 27/01/2022, le Conseil d'administration des DDEN a souhaité proposer aux membres du CDEN l'adoption du vœu suivant :

Le CDEN de la Loire réuni ce 4 mars 2022 demande au Ministre de l'Education Nationale de mettre en place, pour l'année scolaire à venir, un moratoire concernant les fermetures de classes dans les écoles élémentaires et maternelles publiques jusqu'à la maîtrise de la pandémie dans les écoles et le retour à la normale de nos établissements. »

La lettre de soutien du député de la Loire Julien BOROWCZYK

Monsieur le Ministre,

Par la présente, j'ai l'honneur d'apporter mon soutien à la demande des DDEN Loire au sujet de la mise en place d'un moratoire au sein des écoles élémentaires publiques. Les DDEN Loire, représentés par Monsieur René Marion, Président, veulent mettre en avant l'engagement des équipes pédagogiques, des enseignants, des personnels de service et bien évidemment des chefs d'établissements.

Depuis maintenant deux ans, les enseignants font preuve d'adaptabilité dans la gestion de la crise sanitaire afin d'assurer la continuité du service public. Proposer la mise en place d'un moratoire a retenu toute mon attention

compte-tenu des périodes difficiles rencontrées à la fois par les enseignants mais également par les élèves. Il est à noter qu'à l'issue des contestations des « gilets jaunes », nous avons su stopper momentanément les fermetures de classes.

La crise du covid ne laissera pas indemne le personnel enseignant et il est ainsi de notre rôle à tout à chacun de préserver la qualité de l'enseignement pour nos enfants. Ainsi, il faut soutenir les projets menés par les instances de l'Education Nationale telles que le CDEN sur toute question relative au bon fonctionnement du service public d'enseignement. Les DDEN sont, comme nous pouvons le constater, force de propositions pour le CDEN et demandent à occuper un rôle davantage participatif afin de défendre l'école publique.

J'ajoute également qu'au regard du contexte actuel, un élan de solidarité sera attendu de la part des écoles. En effet, de nombreuses écoles devront accueillir rapidement et ce pour une durée indéterminée des réfugiés ukrainiens. Il est ainsi important de maintenir les classes afin de disposer d'infrastructures suffisantes pour garantir l'accueil de nouveaux élèves.

En conséquence, il serait ainsi essentiel de laisser un peu de temps aux enseignants pour se remettre de cette crise sanitaire éprouvante. C'est pourquoi, je souhaite que leur demande soit prise en compte pour la prochaine rentrée scolaire.

Un déficit de candidatures aux concours de l'enseignement ? Le silence du ministère pose question

Alors que, l'année dernière, dès début janvier, ToutEducat avait pu mettre en regard les nombres de postes et les nombres de candidats à chacun des concours de recrutement d'enseignants pour le premier degré et pour le second degré, le site du ministère ne donne à ce jour aucune indication sur les inscriptions, pour aucun concours.

Lors du CTM (comité technique ministériel) du mois de janvier, le DGRH (directeur général des ressources humaines) a évoqué devant les syndicats une "tendance à la baisse", mais depuis, aucune information n'a été communiquée. Interrogé par ToutEducat, le ministère évoquait une communication à venir.



Vous avez dit « égalité » ...

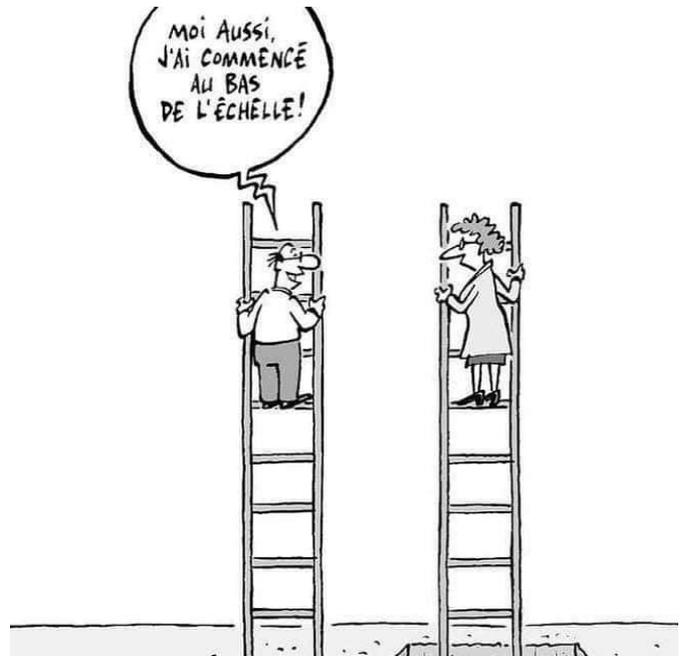
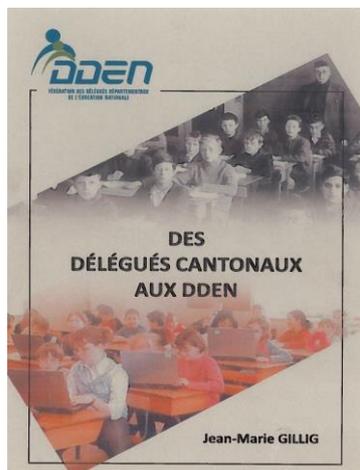
Selon la DEPP :

"Les femmes occupent moins souvent des emplois de cadres ou de professions intermédiaires que les hommes à diplôme équivalent, leur taux d'emploi est inférieur parmi les sortants de l'apprentissage comme parmi les sortants de la voie scolaire (sauf en BTS), et "30 mois après la sortie de formation, la part des femmes en emploi stable est inférieure à celle des hommes", calcule la DEPP qui publie, comme chaque année à l'occasion de la "Journée internationale des droits des femmes" un fascicule titré "Filles et garçons sur le chemin de l'égalité".

Le service statistique de l'Éducation nationale montre aussi que les femmes sont plus diplômées que les hommes, 53 % versus 46 %.

Les inégalités en termes de réussite se mesurent dès le CP où "les filles ont une maîtrise supérieure aux garçons en français et une maîtrise similaire en mathématiques". Au niveau CM1, les garçons ont de meilleurs résultats que les filles à l'enquête internationale TIMSS (mais garçons et filles ont des résultats inférieurs à ceux de leurs homologues Finlandais, Allemands, Italiens, ndlr). Les filles s'orientent davantage en voie générale et technologique que les garçons qui sont plus souvent en voie professionnelle, et les bachelières sont plus nombreuses que les bacheliers dans une génération (88 vs 78 %).

<https://www.education.gouv.fr/filles-et-garcons-sur-le-chemin-de-l-egalite-de-l-ecole-l-enseignement-superieur-edition-2022-340445>



Être soi-même,
c'est se faire exclure
par certaines personnes.
Être comme les autres,
c'est s'exclure soi-même.

Jean Céré



Enquête de climat scolaire et victimation : Au CM1-CM2, des résultats inquiétants pour certains

“Un climat scolaire positif pour la très grande majorité des élèves” annonce la DEPP dans sa dernière note concernant les *“éventuelles violences”* subies au cours de l’année scolaire 2020-2021 à l’école ou sur le chemin pour s’y rendre. Pourtant, si plus de 9 élèves sur 10 de CM1-CM2 déclarent se sentir *“bien”* ou *“très bien”* dans leur école et dans leur classe, dans le détail les résultats du service statistique de l’Éducation nationale semblent plus nuancés. En termes d’insécurité ; en effet 36,1 % des élèves disent avoir déjà eu peur dans leur école depuis le début de l’année scolaire 2020-2021. Plus d’un élève sur trois a également déjà eu peur de venir à l’école à cause de la violence, surtout les filles à 42,9 %, soit un écart de 13 points avec leurs homologues masculins.

Multi victimation

Parmi les violences (physique ou psychologique), la DEPP note que les atteintes les plus fréquentes sont les insultes ou moqueries (41,9 %), les mises à l’écart (41,1 %) et les vols (40,2 %). Elle décrit ensuite les situations de multi victimation, évaluant à près de 25 % les élèves qui déclarent avoir été victimes d’au moins une violence de façon répétée. 17,7 % les élèves ont connu *“souvent”* ou *“très souvent”* une ou deux atteintes (faible multi victimation répétée), 4,5 % en ont subi trois ou quatre (modérée) et 2,6 % des élèves cinq atteintes ou plus de façon répétée (forte). Ce phénomène touche davantage les garçons que les filles. 32,2 % des élèves concernés en ont parlé à quelqu’un, alors qu’un autre tiers *“ne parle à personne des violences subies.”*

Directeur de la publication : Eddy KHALDI

Rédactrice en chef : Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :
Bernard RACANIÈRE

Une sensation aggravée en REP+

Ce phénomène de forte multi victimation qui *“peut s’apparenter à du harcèlement”* est d’ailleurs *“plus présent chez les écoliers en REP + (4,2 % contre 2,6 %) ”*, note le service statistique de l’Éducation nationale. Les élèves scolarisés en REP+ déclarent d’ailleurs être plus souvent victimes d’atteintes dans le cadre scolaire. Les vols y sont en particulier plus fréquents : 51,4 % des élèves de ces écoles ont été victimes de vol, soit 11 points de plus que pour l’ensemble des élèves, tandis que la proportion est de 36,2 % dans les écoles rurales.

Le problème des toilettes

C'est à propos des toilettes de l’école que l’opinion est *“la moins positive”* avec seulement un tiers des élèves qui les estime *“propres”* ou *“très propres”*. 23,9 % des écoliers interrogés déclarent avoir déjà eu peur dans les toilettes de l’école, en particulier les filles, à 31,9 % contre 16,1 % pour les garçons. Les élèves y associent également de la violence. Ils déclarent *“plus fréquemment des problèmes de voyeurisme”* avec 14,8 % d’entre eux qui *“signalent avoir été gênés au moins une fois depuis le début de l’année scolaire par quelqu’un qui les regardait lorsqu’ils étaient aux toilettes”*, et le plus souvent des garçons (15,8 %).

A noter enfin que 58,5 % des élèves disent rencontrer des difficultés dans le travail à faire à la maison, et que face à une difficulté, seulement 63,3 % déclarent être encouragés par leur enseignant.

Enquête réalisée au printemps 2021 sur un échantillon de 11 550 élèves de CM1 et de CM2 des écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine et des DROM (hors Mayotte). La note de la DEPP :

[C:/Users/solde/Downloads/ni-22-08-112751_1%20\(1\).pdf](C:/Users/solde/Downloads/ni-22-08-112751_1%20(1).pdf)